LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

Équipe nationale masculine de crosse à six 2026-27 de Crosse Canada

Critères de sélection au Programme d'aide aux athlètes

1) BUT

Ce document a pour but de décrire le processus et les critères utilisés par Crosse Canada (CC) afin de sélectionner des athlètes pour une recommandation au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada.

2) OBJECTIF

L'objectif du Programme d'aide aux athlètes (PAA) est de fournir un soutien financier à certains athlètes de l'équipe nationale masculine de crosse à six, afin de leur permettre de s'entraîner et de compétitionner pour le Canada au Championnat du monde de crosse à six et aux Jeux olympiques.

3) DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA), financé par Sport Canada, assure que des athlètes de haut niveau identifiés et recommandés par leur ONS disposent des ressources nécessaires pour atteindre le succès sur la scène internationale. Le programme contribue à l'amélioration continue des performances des athlètes canadiens aux compétitions internationales majeures comme le Championnat du monde de crosse à six et les Jeux olympiques.

Les athlètes recommandés comme candidats au financement et dont la candidature est approuvée par Sport Canada pour bénéficier du soutien financier du PAA sont qualifiés d'athlètes « brevetés » et les prestations financières du PAA sont qualifiées de « brevets ».

L'aide financière fournie aux athlètes canadiens identifiés à titre de prestataires est versée sous forme d'une allocation mensuelle de subsistance et d'entraînement et, le cas échéant, d'une aide financière avec les frais de scolarité postsecondaires. Cette aide soutient les athlètes dans leurs

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

besoins relatifs à l'entraînement et à la compétition, de même que dans la préparation en vue de lancer une carrière après le sport. Cette aide est versée directement aux athlètes.

Le statut de brevet d'un athlète est assujetti aux obligations et engagements décrits dans l'Entente d'athlète d'équipe nationale de Crosse Canada et dans les politiques et procédures de Sport Canada régissant le PAA et l'établissement et l'application des critères du PAA.

4) QUOTA

Le programme de crosse masculine est en droit de recevoir l'équivalent de onze (11) brevets seniors (303 600$). Ces brevets sont octroyés selon l'ordre de priorité établi dans l'Article 9 des présents. Veuillez prendre note que Sport Canada peut revoir les quotas de brevets pour tous les sports et que cet exercice est susceptible d'avoir une incidence sur les quantités de brevets disponibles à Crosse Canada.

Le cycle de brevet de Crosse Canada s'échelonne du 1er novembre au 31 octobre, sur une base annuelle.

5) TYPES DE BREVET

Les athlètes approuvés par Sport Canada en tant que prestataires du Programme d'aide aux athlètes (PAA) recevront une allocation mensuelle de subsistance et d'entraînement et pourraient être admissibles à demander les soutiens PAA supplémentaires suivants : Allocation d'excellence pour couvrir les frais de subsistance et d'entraînement, Allocation pour les enfants à charge, Aide à la réinstallation, Soutien aux nouveaux parents et Aide pour le départ à la retraite

Le brevet PAA (allocation de subsistance et d'entraînement) est normalement versé à l'avance, à tous les deux (2) mois. Les athlètes prestataires du PAA reçoivent une allocation mensuelle comme suit :

Type de brevet PAA	Allocation mensuelle
Brevets internationaux seniors (SR1, SR2)	2 300$ / mois

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

Brevets nationaux seniors (SR, SRH)	2 300$ / mois

Remarque : Les brevets octroyés aux athlètes approuvés doivent avoir une durée minimum de 4 mois et une durée maximum de 12 mois. Ce qui précède n'est donné qu'à titre indicatif, et la répartition réelle des brevets peut varier.

6) NORMES D'ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à être considéré pour l'octroi d'un brevet au titre du Programme d'aide aux athlètes (PAA), un athlète doit :

- Être identifié comme athlète du Programme d'équipe nationale (se reporter à l'Article 10) et être membre du bassin de talent d'athlètes nationaux (BAN) de Crosse Canada, et être recensé dans le tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux.
- Être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au début du cycle de brevet pour lequel l'athlète est sélectionné. Les résidents permanents doivent satisfaire aux exigences énoncées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et doivent participer aux activités obligatoires de programme d'équipe nationale pendant l'année entière précédant le cycle de brevet pour lequel l'athlète est recommandé comme candidat au soutien PAA.
- Au titre des exigences d'admissibilité de la World Lacrosse (WL), l'athlète doit être admissible à représenter le Canada aux compétitions internationales majeures dès le début du cycle de brevet pour lequel l'athlète est recommandé comme candidat au soutien PAA.
- L'athlète doit participer aux programmes d'entraînement préparatoires et annuels au cours de la période pendant laquelle il se qualifie au soutien PAA.
- L'athlète doit être disponible pour représenter le Canada aux compétitions internationales majeures, notamment les Championnats du monde et les Jeux olympiques.
- L'athlète doit satisfaire aux critères d'octroi de brevet spécifiques au sport et conformes au PAA, tels qu'ils sont approuvés et publiés par Crosse Canada.

Si la candidature de l'athlète au Programme d'aide aux athlètes (PAA) est approuvée, l'athlète doit maintenir en permanence sa conformité aux normes d'admissibilité susmentionnées.

REMARQUE : Un athlète peut être sélectionné au Bassin de talent d'athlètes nationaux (BAN) de Crosse Canada mais cela ne signifie pas en soi que l'athlète reçoit une nomination au Programme d'aide aux athlètes (PAA). Certains athlètes du BAN, mais pas tous, bénéficient du soutien PAA.

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

7) PROCESSUS DÉCISIONNEL

La recommandation finale pour la nomination de candidats aux brevets seniors et aux brevets de développement est formulée par le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada, auquel siègent les membres suivants :

- Directeur de la haute performance
- Entraîneur en chef de l'équipe nationale masculine de crosse à six
- Directeur de l'équipe nationale masculine de crosse à six
- Entraîneur en chef de l'équipe nationale féminine de crosse à six
- Directeur de l'équipe nationale féminine de crosse à six
- Coordonnateur de la haute performance

Sport Canada examine toutes les candidatures recommandées par le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada et les approuve aux termes des politiques du PAA et des critères d'octroi de brevet, tels qu'ils sont approuvés et publiés par Crosse Canada.

La sélection des athlètes au Programme d'aide aux athlètes (PAA) repose sur le classement des athlètes établi sur la base de l'outil d'évaluation *Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux de Crosse Canada* (se reporter à l'Annexe 1). En outre, les athlètes retenus doivent également démontrer des comportements qui contribuent à la cohésion de l'équipe et à une culture positive d'équipe.

8) CATÉGORIES DE BREVET ET DÉFINITIONS

A) Critères de brevet international senior (SR1/SR2) :

Les athlètes admissibles doivent avoir fait partie d'un alignement d'équipe nationale qui a obtenu un résultat parmi les 8 premières au classement et dans la première moitié du classement au dernier championnat du monde de crosse à six ou aux Jeux olympiques, et leur nom doit figurer dans la liste du Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux de crosse à six masculine.

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

Les athlètes qui satisfont aux critères internationaux sont admissibles à être recommandés par le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada pour deux (2) années consécutives; la première année est un brevet SR1 et la deuxième année est un brevet SR2.

La deuxième année du brevet est assujettie à la satisfaction des critères suivants et à une nouvelle recommandation de la part du Comité des nominations au PAA de Crosse Canada :

- L'athlète continue de poursuivre un programme d'activités d'entraînement et de compétition approuvé par Crosse Canada.
- L'athlète maintient son statut dans le tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux conformément aux critères de classement de Crosse Canada pour le tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux (se reporter à l'Annexe 1).
- L'athlète satisfait aux critères additionnels énoncés dans les Articles 9 et 10.

B) Critères de brevet national senior (SR) :

Pour être admissibles à la considération pour un brevet, les athlètes doivent figurer dans le tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux de crosse à six masculine, établi au moyen de l'outil d'évaluation présenté plus en détail dans l'Annexe 1.

Limites sur le nombre d'années pendant lesquelles un athlète peut bénéficier d'un brevet au niveau national senior (SR) ou être recommandé pour des années supplémentaires de soutien de brevet :

- Il est attendu que l'athlète progresse dans son développement s'il souhaite maintenir son statut d'athlète breveté au niveau national senior.
- Un athlète qui a été breveté pendant plus de 5 cycles au niveau national senior (SR) doit ou bien satisfaire aux critères de brevet international senior, ou bien démontrer une progression continue vers une sélection au sein de l'alignement final de l'équipe nationale de crosse à six de Crosse Canada.
- Les athlètes qui, après avoir bénéficié du soutien d'un brevet national senior (SR) pendant 5 ans et qui ne satisfont toujours pas aux critères de brevet international senior seront avisés par Crosse Canada d'une norme minimale qu'ils doivent satisfaire au cours du cycle actuel afin de rester admissibles à une année supplémentaire de soutien de brevet senior.

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

C) Circonstances liées à la santé et à la grossesse :

À la fin d'un cycle de brevet pendant lequel un athlète breveté, pour des raisons liées strictement à la santé, n'a pas réalisé les normes prescrites pour le renouvellement du statut d'athlète breveté, l'athlète peut être considéré pour une recommandation de renouvellement du brevet pour le cycle de brevet à venir, sous réserve des conditions suivantes :

- L'évaluation précédente de l'athlète le classe dans la version actuelle du tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux admissibles au brevet, aux termes du classement prioritaire décrit dans le processus de nomination.
- L'athlète a satisfait à toutes les exigences raisonnables d'entraînement et de réadaptation visant une prompte reprise de son programme intégral d'entraînement et de compétition durant la période de sa blessure, maladie, grossesse ou autre circonstance liée à la santé, ou continue de poursuivre un programme de réadaptation approuvé par Crosse Canada.
- En consultation avec le personnel affecté de l'ESI, le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada accepte que la seule raison pour laquelle l'athlète n'a pas réalisé les normes de brevet prescrites se rapporte strictement à une blessure ou à des circonstances liées à la santé.
- Le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada, sur la base de son jugement technique et des conclusions d'un médecin d'équipe de Crosse Canada ou son équivalent, exprime par écrit l'attente que l'athlète réalise tout au moins les normes minimales indiquées pour l'octroi d'un brevet dans le courant de la prochaine période de brevet.
- L'athlète a démontré et continue de démontrer un engagement durable à l'égard des entraînements et des compétitions au cours du cycle de brevet pour lequel il recherche le renouvellement de son statut d'athlète breveté, en dépit de ne pas avoir été à la hauteur des critères d'octroi de brevet.

REMARQUE : Un brevet de circonstances liées à la grossesse n'est pas pris en compte dans le cadre des politiques spécifiques au sport se rapportant aux restrictions sur le nombre d'années de brevet pour circonstances liées à la santé au niveau SRH ni dans les calculs du nombre d'années consécutives de brevet pour circonstances liées à la santé au niveau SRH

9) PROCESSUS DE RECOMMANDATION DES ATHLÈTES AU BREVET

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

En raison des limites sur les quotas de brevets, le nombre de mois pour lesquels un athlète est recommandé au brevet se base sur les facteurs suivants :

- Le quota de brevets établi par Sport Canada.
- Le nombre de jours de contact (entraînements et compétition) de l'athlète avec les activités du Programme d'équipe nationale de Crosse Canada, quelle que soit la discipline.
- La place occupée par l'athlète au classement du tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux, établi sur la base de l'application de l'outil d'évaluation (se reporter à l'Annexe 1).

Les athlètes admissibles sont recommandés à un soutien PAA selon l'ordre de priorité suivant :

1) Les athlètes qui satisfont aux critères internationaux seniors (SR1 et SR2).
2) Les athlètes figurant au classement du Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux, établi sur la base de l'application de l'outil d'évaluation utilisé pour les nominations au brevet senior (SR).
3) Les athlètes admissibles à un brevet senior – circonstances liées à la santé ou la grossesse (SRH). À ce niveau de priorité, les athlètes sont classés en fonction de l'ordre par lequel ils ont été recommandés au brevet lors du cycle précédent.

Le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada considérera également les critères suivants, sans ordre d'importance particulier, avant d'établir la liste définitive des recommandations au brevet :

- Le quota de brevets octroyés à Crosse Canada, établi par Sport Canada.
- La place occupée par l'athlète au classement du Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux.
- La capacité de l'athlète à tenir ses engagements envers l'équipe nationale au cours de l'année du cycle de brevet.
- Les facteurs se rapportant à la cohésion et à la dynamique d'équipe.
- Les exigences propres à l'équipe, notamment les postes, le jeu droitier / gaucher et/ou la capacité de l'athlète à contribuer au sein des alignements proposés.
- L'engagement envers le programme et la disposition à s'entraîner, démontrés par la participation aux camps d'entraînement et aux compétitions au cours de l'année, ainsi que la disposition à donner suite rapidement aux communications issues du personnel d'entraîneurs et du personnel ESI.
- Un engagement manifeste pour suivre son Plan de rendement individuel (PRI)
    - Communication continue entre l'athlète et les directeurs du programme, les entraîneurs et les membres de l'ESI en poursuivant son développement dans le sport et dans la vie au sens large,

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

    - L'aptitude à concrétiser les objectifs et attentes du PRI en appliquant les acquis à la compétition et en démontrant une évolution constructive qui contribue à l'excellence de l'équipe sur le terrain et au-delà.
- Le potentiel d'un athlète à concourir pour le Canada au prochain Championnat du monde de crosse à six ou aux prochains Jeux olympiques.

10) ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DE PROFONDEUR DU BASSIN DE TALENT D'ATHLÈTES NATIONAUX

Crosse Canada s'engage à établir un Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux pour la discipline de crosse à six, sous la direction du directeur de la haute performance.

La version définitive du Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux est approuvée par le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada, composé des personnes suivantes :

- Directeur de la haute performance
- Entraîneur en chef de l'équipe nationale masculine de crosse à six
- Directeur de l'équipe nationale masculine de crosse à six
- Entraîneur en chef de l'équipe nationale féminine de crosse à six
- Directeur de l'équipe nationale féminine de crosse à six
- Coordonnateur de la haute performance

Remarque : les entraîneurs adjoints des équipes de crosse à six masculine et féminine, les entraîneurs du programme d'équipe nationale de développement et les entraîneurs provinciaux peuvent également être consultés s'il y a lieu.

Les critères d'évaluation et de classement des athlètes des camps d'entraînement d'équipe nationale Crosse Canada forment la base pour établir le tableau de profondeur du bassin d'athlètes nationaux, en tenant compte de la feuille de route des athlètes individuels, des besoins en termes de postes et positions, le jeu droitier / gaucher, la qualité des adversaires et la trajectoire au sein du programme d'équipe nationale de crosse à six. Les athlètes pris en considération incluent :

- Tous les athlètes qui ont pris part aux programmes d'équipe nationale de crosse à six de Crosse Canada au cours de la saison qui vient de se terminer.
- Des athlètes de Crosse Canada jouant dans les autres disciplines et catégories d'âges (crosse en enclos, crosse au champ, U20, programme d'équipe nationale de développement) peuvent être ajoutés au Tableau de profondeur du bassin d'athlètes

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

nationaux à la discrétion du directeur de la haute performance et du personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale de crosse à six.
- La position, le jeu droitier / gaucher et d'autres exigences spécifiques à l'équipe sont pris en compte dans la sélection d'athlètes pour recommander au brevet.
- Les invitations aux camps d'entraînement et d'évaluation sont tirées de la liste des athlètes dont le nom figure au Tableau de profondeur du bassin d'athlètes nationaux.

Avant de soumettre la liste définitive des recommandations au brevet à Sport Canada, une version définitive du Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes d'équipe nationale de crosse à six doit être établie.

- L'ordre de classement d'un athlète dans cette version finale du tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux se base sur :
    - Le Tableau de profondeur du bassin de talent d'athlètes nationaux établi sur la base de l'application de l'outil d'évaluation du camp d'entraînement de crosse à six.
    - La composition de l'alignement, en tenant compte des exigences positionnelles et du jeu droitier / gaucher
    - Les résultats obtenus aux tests sur le terrain et hors terrain / l'engagement à suivre le programme d'entraînements prescrit par Crosse Canada (y compris les plans de rendement individuels).
    - Caractère et qualités immatérielles :
        - Attitude positive
        - Ouvert à l'encadrement
        - Volonté d'améliorer ses compétences individuelles
        - Volonté de contribuer à la réalisation des objectifs de l'équipe
        - Être un bon coéquipier
        - Jeu désintéressé
        - Volonté d'atteindre les plus hauts échelons de jeu dans la crosse

11) EXIGENCES MINIMALES POUR SE QUALIFIER AU BREVET

Afin de se qualifier à un soutien de quatre (4) mois à titre d'athlète breveté, les athlètes sélectionnés doivent démontrer leur participation au sein d'un programme d'équipe nationale pour une durée minimum de trente (30) jours.

Afin de se qualifier à un soutien de douze (12) mois à titre d'athlète breveté, les athlètes sélectionnés doivent démontrer leur participation au sein d'un programme d'équipe nationale pour une durée minimum de soixante (60) jours.

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

La participation au sein d'un programme d'équipe nationale signifie des journées de contact sur site en entraînement ou en compétition, avec les autres athlètes d'équipe nationale, les entraîneurs et le personnel d'ESI, notamment dans le cadre des camps d'entraînement, des compétitions et des événements. Cette durée minimale comprend :

- Événements de l'équipe nationale de crosse à six, camps d'entraînement, compétitions, et possibilités d'évaluation désignées.
    - Étant donné l'imbrication qui existe entre les différentes disciplines de crosse, les activités de recherche de talents et d'évaluation du Comité des nominations au PAA de Crosse Canada s'effectueront dans le cadre des activités de crosse au champ, de crosse en enclos et de crosse à six. Les activités du programme d'équipe nationale de développement sont également considérées.
- Les athlètes recommandés au brevet doivent également se conformer aux dispositions de leurs plans de rendement individuels (RRI) qui sont supervisés et contrôlés par le personnel d'entraîneurs d'équipe nationale de Crosse Canada et par les membres du personnel de l'équipe de soutien intégré (c-à-d : l'entraîneur du conditionnement physique, le médecin d'équipe).
- Conformément à ce qui précède, les athlètes sélectionnés peuvent être tenus de communiquer régulièrement les plans d'entraînement et de développement des environnements externes (c-à-d : les équipes professionnelles, programmes collégiaux de ligue NCAA).

12) EXIGENCES APPLICABLES À L'ATHLÈTE BREVETÉ

Afin de bénéficier de son soutien PAA, un athlète breveté doit :

- Assister à toutes les activités au programme de l'équipe nationale auxquelles l'athlète est invité, sauf en cas de raisons excusables approuvées par Crosse Canada.
- Éviter le recours à toute action ou ligne de conduite dont on aurait des raisons de s'attendre à ce qu'elle perturbe ou entrave fortement une compétition ou la préparation d'un athlète quelconque à une compétition.
- Passer tous les tests et évaluations de santé et de conditionnement prescrits par le programme et établis par le personnel d'ESI de Crosse Canada.
- Les athlètes sélectionnés au PAA doivent signer une Entente d'athlète de Crosse Canada, remplir et soumettre le formulaire de demande du Programme d'aide aux athlètes (PAA) pour l'année ou la période visée, et se conformer à tous les réglementations, politiques et protocoles de Crosse Canada, incluant sans toutefois s'y limiter le Code de conduite, les exigences du Programme canadien antidopage et les exigences en matière de sport sécuritaire;
- Remplir et soumettre toutes les ententes d'athlète de Sport Intégrité Canada, compléter les formations en ligne sur l'antidopage du PCA, de Sport pur : l'ABC du sport

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

sain, et toute autre formation indiquée au titre du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada, au début de chaque nouveau cycle de brevet et aux intervalles de temps prescrits par Sport Canada ou par Sport Intégrité Canada;

- Se conformer aux politiques spécifiques de Sport Canada et du gouvernement fédéral du Canada auxquelles Crosse Canada et les athlètes brevetés sont assujettis, notamment :
    - Le Programme canadien antidopage (PCA).
    - La Politique canadienne contre le dopage dans le sport.
    - Compléter les modules en ligne du programme de formation antidopage du PAA tel qu'il est exigé. Les formations sont accessibles via le site web de Sport Intégrité Canada.
    - Les politiques et procédures du PAA de Crosse Canada (le présent document).
    - La Loi sur le cannabis
    - La Loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral;
    - Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS); et
    - Le Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS)
- Crosse Canada se réserve le droit, à sa discrétion entière, d'exiger de la documentation ou des informations supplémentaires d'un athlète breveté à tout moment au cours du cycle de brevet.
- Crosse Canada mettra en œuvre et administrera un plan de supervision pour chaque athlète permettant de prévoir une évaluation du plan de rendement individuel de chaque athlète, de fournir des retours d'information et de mesurer les progrès réalisés par l'athlète.

Si un athlète breveté ne respecte pas ses engagements d'entraînement ou de compétition ou omet de remplir toute autre exigence prescrite par Crosse Canada (selon les délais convenus), le processus suivant s'appliquera :

- 1e étape – un avertissement verbal est adressé à l'athlète, indiquant les démarches et les échéances pour remédier à la situation et énonçant les conséquences de la non-conformité.
- 2e étape – Suivi sous forme d'un avertissement écrit adressé à l'athlète si ce dernier ne règle pas la situation à la suite de l'avertissement verbal.
- 3e étape – Notification écrite adressée à l'athlète pour l'aviser que le Comité des nominations au PAA de Crosse Canada a recommandé le retrait du statut d'athlète breveté du PAA - https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html
-

13) ATHLÈTES BÉNÉFICIANT D'UNE BOURSE POUR ÉTUDIANTS-ATHLÈTES

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

Les athlètes qui bénéficient d'une bourse pour étudiants-athlètes dans quelque sport que ce soit et qui étudient dans un établissement postsecondaire étranger ou dans un établissement NCAA / NAIA basé au Canada ne sont pas admissibles à recevoir un soutien financier du PAA au cours des mois où ils fréquentent ledit établissement. En revanche, ces athlètes peuvent être sélectionnés par Crosse Canada pour un soutien PAA au cours des mois où ils participent aux activités d'entraînement et de compétition de l'équipe nationale de crosse à six au Canada, et qu'ils ne fréquentent pas les établissements susmentionnés. De règle générale, cela signifie que les athlètes NCAA sont admissibles à recevoir un soutien PAA au cours des mois où ils ne sont pas à l'école (de mai à août). Les étudiants en dernière année postsecondaire pourraient être admissibles à un soutien de six mois, étant donné qu'ils ne rentreront pas à l'école en septembre.

14) PROCESSUS D'APPEL

Les appels des décisions de Crosse Canada relatives à la nomination ou au renouvellement de la nomination au PAA ou au retrait d'un brevet sont traités uniquement au moyen du processus d'appel de Crosse Canada, qui comprend la présentation d'une demande au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). Les appels des décisions relatives au PAA au chapitre de la (demande et approbation des brevets) ou du (retrait du statut d'athlète breveté) peuvent être interjetés aux termes de l'Article 13 des politiques et procédures du PAA -- https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html#a15

Annexe 1

Tactique				
Indicateur clé de performance (ICP)	**Description / Définition**	**Méthode d'appréciation**	**Lieu**	**Indicateur/statistique**
Prise de décisions	Capacité de l'athlète à prendre des décisions remarquablement rapides, judicieuses et cohérentes	Observer les parties et les entraînements	Terrain	% de tir, changement de possession en attaque, changement de possession à la défense, changement de possession

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

				provoqué, tirs arrêtés, minutes de pénalité,
QI crosse	Conscience des jeux, du personnel, du positionnement et de la synchronisation	Observer les parties et les entraînements	Terrain	Buts, passes décisives, 2e passes décisives, changement de possession provoqué, changement de possession,
A – Tactiques de petit groupe	Capacité à gérer efficacement le jeu à deux, à reconnaître les situations de surnombre et à saisir les opportunités	Observer les parties et les entraînements	Terrain	Buts comptés en relance, 2e passes décisives, buts comptés en jeu à 2
D- Tactiques de petit groupe	Capacité à gérer efficacement le jeu à deux, à reconnaître et à limiter les situations de surnombre, à profiter des opportunités et à gêner efficacement	Observer les parties et les entraînements	Terrain	Buts alloués en relance, pas d'infractions d'écran non-réglementaire, buts alloués en jeu à 2

Technique

Indicateur clé de performance (ICP)	Description / Définition	Méthode d'appréciation	Lieu	Indicateur/statistique
O- Tirer	Tirs à haut pourcentage caractérisés par une vitesse élevée, une grande précision et une variété de placements	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	% de tir, tirs au but, % de buts comptés
O- Passer	Passes rapides et précises sous une variété de conditions.	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	Échapper la balle/partie, changement de possession
O- Réceptionner	Capacité à recevoir la balle de manière constante, sous une variété de conditions et sous pression	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	% de balles récupérées sous pression, changement de possession
D-Défense en 1c1	Capacité à garder l'attaquant à l'avant avec une pression soutenue visant à gêner, tout en maniant le bâton avec prudence et en évitant les pénalités	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	Changement de possession provoqué, infractions de chronomètre de 30s, buts alloués, minutes de pénalité, récupération de balle au sol

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

D- Communication et conscience	La capacité à communiquer efficacement et à réagir/récupérer au besoin, en protégeant la zone rouge et en contraignant les attaquants à des tirs à faible pourcentage de succès.	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	Buts alloués, changement de possession provoqué, infractions de chronomètre des 30s, récupération de balle au sol, carte de densité des tirs
T- Dégagements réussis	La capacité à conserver la possession ou à créer des possibilités d'échappée en zone d'attaque, et le changement de position efficace	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	Infractions de décompte 10s, balle au sol, changement de possession, buts comptés en relance, minutes de pénalité pour procédure non réglementaire
T- Gêner avec succès	La capacité à défendre suite à une relance en zone d'attaque sans concéder les possibilités de relance rapide ou lente	Observer les parties et les entraînements, statistiques en temps réel	Terrain	Infractions de décompte 10s, balle au sol, changement de possession provoqué, buts alloués en relance,

Physique				
Indicateur clé de performance (ICP)	**Description / Définition**	**Méthode d'appréciation**	**Lieu**	**Indicateur/statistique**
Endurance	Le conditionnement d'aérobie et d'anaérobie est essentiel pour des périodes suffisamment longues de jeu de haute intensité.	Données Catapult, Tests de condition physique, Observer les parties	Terrain, centre d'évaluation	Distance globale, zone de FC, total des sprints, chronos de course-navette 300m, répétition 100m, parcours de 1600 mètres
Vitesse	La capacité à se déplacer rapidement et à parcourir le terrain en ligne droite. Cela comprend la vitesse de pointe (vélocité maximale) et l'accélération (la rapidité avec laquelle le joueur atteint la vitesse de pointe)	Données Catapult, Tests de condition physique, Observer les parties	Terrain, centre d'évaluation	Vitesse de pointe, chronos sur 20m, 40m,
Puissance	La capacité à générer rapidement une force explosive, à combiner la force et la vitesse pour effectuer les mouvements dynamiques de haute intensité essentiels au jeu	Tests de condition physique	Terrain, centre d'évaluation	Saut vertical, saut en longueur, sprint sur 10m, lancer de ballon lesté vitesse de tir

LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

ADMIN@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
360 KING ST W, UNIT 102
OSHAWA,ON L1J 2J9

Agilité	La capacité à changer de direction rapidement et efficacement en gardant l'équilibre, la vitesse et le contrôle.	Données Catapult, Tests de condition physique, Observer les parties	Terrain, centre d'évaluation	Chrono 5-10-5, test d'agilité Illinois, affrontements 1c1, balles au sol au premier essai
Psychologique				
Indicateur clé de performance (ICP)	**Description / Définition**	**Méthode d'appréciation**	**Lieu**	**Indicateur/statistique**
Résilience	La capacité à supporter la pression et l'adversité, à maintenir le rendement et le bien-être face aux situations difficiles	Observer les parties et les entraînements, cohérence du jeu à travers les périodes/les parties	Terrain	Minutes de pénalité, statistiques de 2e moitié, changement de possession
Synergie d'équipe	Les liens intuitifs et efficaces entre les coéquipiers sur le terrain qui rehaussent la performance globale de l'équipe et le travail d'équipe. La compréhension des jeux d'équipe et de la synchronicité	Observer les parties et les entraînements, retour d'information du joueur,	Terrain, outil d'autoévaluation	Ratio passes décisives/buts, buts,
Confiance	La croyance ou le degré de certitude de l'athlète individuel dans sa propre capacité à réussir	Observer les parties et les entraînements, retour d'information du joueur,	Terrain, outil d'autoévaluation	Statistiques de jeu sous pression : changement de possession, changement de possession provoqué, but gagnant, statistiques de dernier quart (% de tir, buts, passes décisives)